

Outil de calcul 2025

Cet outil de calcul en ligne est mis à la disposition des locateurs et locataires afin de faciliter les négociations pour l'établissement d'une augmentation du loyer juste et raisonnable. Les montants indiqués par le locateur n'ont fait l'objet d'aucune vérification par le Tribunal administratif du logement et n'engagent que lui-même.

Le Tribunal administratif du logement décline toute responsabilité à la suite d'une entente intervenue entre les parties sur la base des informations transmises dans ce formulaire par le locateur.

Ce calcul simplifié ne prévoit pas certaines situations particulières qui pourraient être traitées en fixation de loyer, par exemple la mise en place d'un service qui occasionne de nouvelles dépenses d'exploitation, ou encore la présence d'une dépense qui ne bénéficie pas à l'ensemble des occupants de l'immeuble.

Attention! Cet outil de calcul ne doit pas être confondu avec le formulaire relatif aux renseignements nécessaires à la fixation du loyer, que le locateur doit obligatoirement compléter et notifier au locataire lorsque le Tribunal est saisi d'une demande de fixation du loyer.

Renseignements sur le logement concerné

Adresse du logement concerné

7 CH DE LA COTE-STE-CATHERINE

Revenus de l'immeuble ⓘ

Loués

Loyers mensuels

Logements

118865,00 \$

Locaux non résidentiels

Inoccupés

Loyers mensuels

Logements

2100,00 \$

Locaux non résidentiels

Occupés par le locateur

Loyers mensuels

Logements

1275,00 \$

Locaux non résidentiels

Sous-total

(somme des cases ci-dessus)

122240,00 \$

(somme des cases ci-dessus)

Total

Total pour 1 mois

122240,00 \$

Total pour 1 an

1466880,00 \$

Autres revenus provenant de l'exploitation de l'immeuble

Revenus annuels

8820,00 \$

(somme des cases ci-dessus) **A**

1475700,00 \$

Dépenses d'exploitation de l'immeuble ⓘ

Taxes	municipales	Année 2025	Année 2024	Ajustement (Année 2025 - Année 2024)	
		145600,00 \$	147106,99 \$	-1506,99 \$	
Assurances	scolaires	Année 2024-2025	Année 2023-2024	Ajustement (Année 2024-2025 - Année 2023-2024)	
		12282,01 \$	12228,69 \$	53,32 \$	
Énergie	Électricité	Année 2024	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Ajustement (Au 31 décembre 2024 - Au 31 décembre 2023)
		24424,51 \$	x 2,9 %	74921,00 \$	6866,94 \$
Énergie	Gaz	Année 2024			Ajustement
		55670,93 \$	x -5,8 %		-3228,91 \$
Énergie	Mazout (ou autre)	Année 2024			Ajustement
			x -2,9 %		
Entretien		Année 2024			Ajustement
		48155,32 \$	x 6,9 %		3322,72 \$
Services rattachés à l'immeuble		Année 2024			Ajustement
			x 4,5 %		
Frais de service rattachés à la personne même des locataires (résidence privée pour aînés)		Année 2024			Ajustement
			x 5,9 %		
Gestion		Année 2024			Ajustement
		73785,00 \$	x 8,2 %		6050,37 \$
Dépenses d'exploitation		B (somme des cases ci-dessus)		C (somme des cases ci-dessus)	
		443212,70 \$		12265,76 \$	

Revenu net ⓘ

Montant A moins montant B	1032487,30 \$	x 6,9 %	D Ajustement
			71241,62 \$

Réparations et améliorations majeures relatives à tout l'immeuble ⓘ

Dépenses majeures relatives à tout l'immeuble	Année 2024		E Ajustement
	272553,99 \$	x 4,7 %	12810,04 \$

Pourcentage d'ajustements des loyers de l'immeuble ⓘ

Sommes des cases C, D et E	Montant de la case A	Somme des cases C, D et E divisée par la case A
96317,42 \$	1475700,00 \$	0,0653

F Case ci-dessus multipliée par 100
6,53 %

Ajustement de loyer du logement ⓘ

Loyer mensuel du logement
(avant augmentation)

980,00 \$

Reporter le pourcentage F

6,53 %

Multiplié par F

63,99 \$

Montant de la case G

0,00 \$

Total

63,99 \$